



Bureau communautaire
Mardi 04 Avril 2023
DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 7

Nombre de votants : 7

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, M. Claude VALERO, M. Olivier BRUN, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI.

Absents : Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, Mme Myriam GAIRAUD, M. Joseph RODRIGUEZ.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Approbation des conventions d'utilisation de locaux et d'équipements scolaires des collèges départementaux en dehors des heures et périodes réservées à la formation initiale et continue entre le Département de l'Hérault, le Collège du Salagou et la Communauté de communes du Clermontais

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2021.10.05.01 en date du 05 Octobre 2021, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes pour prendre toute décision concernant l'approbation des conditions d'affectation, d'occupation et de location, constitutives ou non de droits réels, des biens meubles et immeubles, pour une durée n'excédant pas neuf ans.

Vu le Code de l'éducation, son article L213-2-2 notamment,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-I-1658 portant modification des compétences de la Communauté de communes du Clermontais,

Considérant que le Théâtre le Sillon organise des ateliers théâtre pour les adolescents et les adultes dans les locaux du collège du Salagou à Clermont l'Hérault (Salle Polyvalente).

A ce titre, deux conventions sont passées entre la Communauté de communes du Clermontais, le Département de l'Hérault et le collège du Salagou :

- Une convention portant sur l'animation des ateliers pour le public adolescent,
- Une convention portant sur l'animation des ateliers pour le public adulte.

L'objet des deux conventions porte ainsi sur une autorisation d'occupation des locaux et des équipements scolaires de la salle polyvalente du collège pendant l'année scolaire 2022/2023, avec une restitution sous forme de spectacle.

Pendant l'année scolaire, cette mise à disposition s'effectue :

- Les lundis de 17h30 à 19h00 pour les adolescents,
- Le Vendredi soir de 18h à 22h, le Samedi de 10h à 18h et le dimanche de 09h30 à 13h pour les adultes (sachant que l'occupation des locaux a lieu 2 Week end/mois soit le vendredi soir, soit le samedi, soit le dimanche).

Pour la restitution, cette mise à disposition s'effectue :

- Le 12 Juin 2023 pour les ateliers de théâtre adolescents,
- Les 17 et 18 Juin 2023 pour les ateliers de théâtre adultes.

Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à 20 participants maximum et à 150 personnes lors de la restitution.

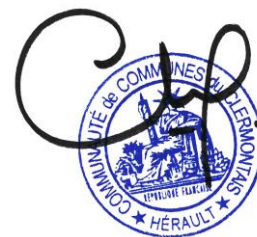
A noter que l'utilisation est consentie à titre gratuit par le Département de l'Hérault.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les deux conventions d'utilisation de locaux et d'équipements scolaires du collège du Salagou par le théâtre le Sillon, conclu entre le Département de l'Hérault, le collège du Salagou et la Communauté de communes du Clermontais,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 04 Avril 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL